

## Pourquoi jardiner sans pesticides ?



### Pour un jardin vivant et équilibré

Paillage, compostage, récupération d'eau de pluie, haies diversifiées, refuges à oiseaux... les techniques de jardinage au naturel sont efficaces, simples à mettre en œuvre et respectent les équilibres de la nature.

### Pour une santé préservée

En Pays de la Loire, environ 1000 cas par an d'intoxication aux pesticides sont recensés par le centre antipoison d'Angers. Les symptômes les plus fréquents sont : des irritations cutanées ou oculaires, des troubles respiratoires, des migraines et parfois la mort en cas de fortes doses. Peu de gens le savent, mais c'est le contact avec la peau qui est le plus souvent mis en cause dans les intoxications par les pesticides.



### Pour un environnement sain

En Pays de la Loire, 60% du volume d'eau prélevé pour la consommation humaine provient d'eaux de surface, ressources particulièrement vulnérables aux pollutions. Les pesticides, notamment les herbicides, sont régulièrement détectés dans les cours d'eau de la région. Il est donc souvent nécessaire de traiter l'eau pour pouvoir la consommer.



En signant la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » votre magasin s'est engagé à mieux vous conseiller sur les techniques de jardinage au naturel et à mettre en avant les solutions sans pesticides.

Ce logo permet de repérer les produits et matériels encouragés par la charte.





## Quels sont les produits et matériels pour jardiner sans pesticides ?

### Pour désherber ou éviter de désherber :

- ⇒ **Sarcloir, couteau à désherber, binette** > pour désherber sans désherbant
- ⇒ **Paillis organiques** > pour couvrir la terre et favoriser l'activité biologique
- ⇒ **Paillis plastiques** > pour couvrir la terre
- ⇒ **Scarificateur** > pour aérer la pelouse et extraire la mousse
- ⇒ **Plantes couvre-sol** > pour couvrir la terre et embellir les massifs
- ⇒ **Engrais vert** > pour couvrir le sol après une culture potagère



### Pour lutter contre les ravageurs :

- ⇒ **Barrières et pièges à insectes**  
> pour empêcher les ravageurs d'atteindre vos plantes
- ⇒ **Abris et nichoirs à auxiliaires**  
> pour héberger les prédateurs des ravageurs
- ⇒ **Haie champêtre**  
> pour favoriser les insectes auxiliaires

Les «Jardinfiches»

### Pour nourrir le sol et entretenir la bonne santé des plantes :

- ⇒ **Compost ou fumier composté** > pour structurer le sol et apporter les éléments fertilisants
- ⇒ **Amendement calcaire et magnésien** > pour limiter l'acidité du sol
- ⇒ **Composteur** > pour faire son propre compost
- ⇒ **Plantes moins sensibles aux maladies** : fruits et légumes, arbres fruitiers, rosiers... > pour limiter le développement de maladies

### Pour recycler les déchets de jardin et de cuisine :

- ⇒ **Composteur** > pour faire son propre compost
- ⇒ **Broyeur** > pour faire vos propres paillis
- ⇒ **Brouette, sac de ramassage** > pour ramasser les déchets et les récupérer

### Pour arroser sans gaspiller :

- ⇒ **Récupérateur d'eau de pluie** > pour utiliser une eau gratuite, tempérée et non chlorée
- ⇒ **Tuyau microporeux** > pour arroser au goutte à goutte
- ⇒ **Pompe** > pour puiser dans les cuves d'eau enterrées
- ⇒ **Paillis** > pour garder l'humidité aux pieds de vos plantes





# Pourquoi jardiner sans pesticides ?

0

## « Ne traitez pas à proximité de l'eau ! »

Un gramme de pesticide seulement peut polluer 10 km de fossé ou l'équivalent de ce que consomme une famille de 4 personnes pendant 50 ans.

## Il est donc interdit d'utiliser des pesticides :

- ⇨ **A moins de 5 mètres des cours d'eau** et plan d'eau
- ⇨ **Dans les fossés** (une distance d'1 mètre de part et d'autre des fossés est imposée en Loire Atlantique et Vendée)
- ⇨ **Dans les caniveaux** (une distance d'1 mètre de part et d'autre des caniveaux est imposée en Loire Atlantique, Mayenne et Vendée).



Tout traitement des fossés ou cours d'eau est interdit.

## Références réglementaires :

Arrêté ministériel du 12 septembre 2006

Arrêtés préfectoraux du 9 février 2007 en Loire Atlantique, du 15 juin 2010 en Maine et Loire, du 13 mars 2009 en Mayenne, du 12 octobre 2010 en Sarthe et du 13 mars 2010 en Vendée.

## Pour en savoir plus :

Découvrez toutes les solutions sans pesticides dans le livret : « Comment jardiner sans pesticides ? », disponible en consultation dans votre magasin.